

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Garderie St Isidore Inc.		Date d'inspection Le 07 juillet 2026
Nom de l'établissement Garderie La p'tite relève		Numéro de permis 2024061
Adresse 128 rue Delagarde Saint-Isidore NB E8M 1M6		Numéro de téléphone (506) 358-9185
Type de permis Garderie éducative à temps plein	Nombre maximal d'enfants 44	Âges des enfants NOURRISSONS PRÉSCOLAIRE
Personnel SGE Sylvie Richardson	Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	

Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iii) la description de ses fonctions et de ses responsabilités.	24(1)(c)(iii)	10 juil. 2026	
Commentaires: Communication avec la direction pour planifier la mise à jour des documents manquants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : c) les dossiers des membres du personnel, lesquels renferment : (iv) une déclaration indiquant qu'il a lu et compris les obligations que lui imposent la Loi et le présent règlement.	24(1)(c)(iv)	10 juil. 2026	
Commentaires: Communication avec la direction pour planifier la mise à jour des documents manquants.			
24(1) Aux fins d'application du paragraphe 20(1) de la Loi, les dossiers et les documents ci-dessous sont tenus au lieu d'exploitation de l'établissement agréé : d) les dossiers des personnes associées, lesquelles renferment : (i) la vérification du casier judiciaire.	24(1)(d)(i)	28 août 2026	
Commentaires: • Mettre à jour l'ensemble des dossiers des personnes associées en s'assurant que tous les documents requis sont complets.			

Commentaires généraux
La visite de l'établissement a été effectuée en matinée, dans le cadre d'une inspection de surveillance. Lors de la visite, le ratio réglementaire était respecté. À la suite de vérification du dossier des employés contiennent les vérifications et les documentations requis. - Communication avec la direction pour planifier la mise à jour des documents manquants ainsi que la liste de tâche de l'employé. Tous les dossiers et documents administratifs exigés sont maintenus sur les lieux de l'établissement ou une demande d'exemption a été faite conformément à la réglementation. - Les médicaments sont rangés sous clé dans la cuisine ou la salle de bain, hors de la portée des enfants. - Lorsque de l'acétaminophène est administré à un enfant, une autorisation verbale du parent est obtenue et l'

Commentaires généraux

autorisation écrite est conservée dans le dossier de l'enfant.

À mon arrivé les enfants arrivent doucement dans chaque groupe, les éducatrices se dispersent dans leur local et j'ai aussi observé le diner qui était des fruits frais.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature Personnel, Service de garderie éducative

Le 07 juillet 2026

Date

original signé par
Cynthia Basque

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 07 juillet 2026

Date

"Par la présente, j'accuse réception d'un exemplaire de ce rapport"